



N° 27 | 2015

Religion et politique Juillet 2015

Tout est pardonné

Joe Aben

Abdel Chrysopeion

Alain-Georges Sabathé

Édition électronique :

URL : <https://cpp.numerev.com/articles/revue-27/1249-tout-est-pardonne>

DOI : 10.34745/numerev_995

ISSN : 1776-274X

Date de publication : 24/07/2015

Cette publication est **sous licence CC-BY-NC-ND** (Creative Commons 2.0 - Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification).

Pour **citer cette publication** : Aben, J., Chrysopeion, A., Sabathé, A.--. (2015). Tout est pardonné. *Cahiers de Psychologie Politique*, (27). https://doi.org/https://doi.org/10.34745/numerev_995

Mots-clefs :

Pour mesurer puis analyser un phénomène, les protocoles de recherche de la plupart des sciences dures utilisent des marqueurs. La présente analyse propose d'utiliser celui du *Bouc émissaire* pour in fine éclairer la guerre que les nouveaux ultras islamistes livrent aux actuelles démocraties. Pour ce faire, l'examen des conditions d'existence d'une société puis celle de l'évolution historique des concepts de *Vengeance* et *Justice* permettront de cerner la place et le rôle factuel du *Bouc émissaire*, ce qui en autorisera une analyse sociologique suffisante pour se situer en scientifiques afin de comprendre si "Tout est pardonné" ou pas, pourquoi, pourquoi pas ?

Des conditions d'existence d'une société

Quels que soient l'espace et le temps concernés, une des conditions sine qua non de l'existence d'une société réside dans le choix des règles qui la régissent. Jusqu'à preuve du contraire, dans les sociétés humaines, l'antériorité de la parole a rendu l'écrit postérieur. Le corollaire est que le prescrit des usages a d'abord tenu de l'oralité, que ce dernier a le premier généré les normes à suivre au sein de l'organisation concernée, que celles-ci ont imposé les canons sociaux à transmettre entre générations, qu'in fine tout ceci a de facto régi le sociétal. Parce que l'intelligence des mots est idoine à celle des symboles, pour lesquels chacun a son interprétation personnelle, parce que les distorsions entre émetteurs et récepteurs font que l'oralité altère la transmission des normes de vie ou pour le moins leurs prescrits, le *Verbe* n'a d'autre sens que celui auquel chacun se réfère, en toute bonne foi. On comprend qu'avec le temps les acteurs aient pris conscience de la portée des effets d'inconstance dont la versatilité impacte le dire. En conséquence, on conçoit que pour combattre cette altérité intergénérationnelle intrinsèque au tout verbal, ils aient de plus en plus ressenti la nécessité de l'écrit pour annihiler ou du moins contrôler et neutraliser le négatif inhérent à l'oral. Nonobstant, s'il est indiscutable que la venue d'un corpus pérenne par le support a été une évolution majeure qui a répondu à cette attente, l'avancée s'est tout au plus substituée au système précédent ou l'a rendu caduque dans le meilleur des cas, sans pour autant le faire disparaître ! Les faits amènent à reconnaître comme quasi inexistantes les cas où les deux modes de transmission n'ont pas fini par se côtoyer, c'est pourquoi chacun a déterminé sa place au sein des sociétés humaines composées d'au moins deux familles : le texte sert de référence arbitrale pour les désaccords entre groupes, la parole régule les rapports entre membres pour les divergences au sein d'un même

foyer.

Ainsi construite, la société est d'essence politique au sens grec du terme¹. Pour autant, le paradigme perd en puissance dès que l'analyse invite à s'interroger sur les mutations dues aux relations conflictuelles. Si les objets de conflits² caractérisent l'intérêt des positionnements des catégories sociales, dans ces litiges l'essentiel s'observe lorsqu'on concentre les regards sur le quidam³ des juridictions⁴. Quels que soient le champ judiciaire⁵, l'étude des codifications et codes, l'observation de la hiérarchie pénale et celle des jurys⁶, l'examen des attendus de conciliations⁷, etc..., tout montre que le judiciaire échappe au Politique, dès lors que l'on s'intéresse aux acteurs ordinaires de la justice. Ce choix d'investigations ouvre aussi une riche compréhension des mutations sociales, économiques et culturelles. Par ailleurs, pour ce qui est de la parole et de l'écrit, on retiendra que dans un cas comme dans l'autre, le principe a pour but que chacun se soumette à ce que tous reconnaissent comme le Droit à respecter, parce que ce dernier permet le vivre ensemble, sans que quiconque soit lésé. Sans conteste, *La Justice* est au cœur du projet⁸ : pour que le droit assure le maintien de l'ordre public et la résolution des conflits, seule l'existence d'un ensemble de règles, procédures et juridictions, peut assurer la permanence d'un construit politique⁹ sans lequel les institutions ne peuvent être stables donc durables.

De la conviction des acteurs découle le bon fonctionnement de la Cité, de leurs préférences particulières résulte le choix du sécuritaire ou de la Liberté, de ce dernier *La Justice* sera ordinaire ou d'exception. Certes, la politisation de la Justice varie au gré des rapports entre pouvoirs Exécutif, Judiciaire et Législatif¹⁰ ; mais, sans oublier les nécessaires adaptations qui permettent de faire pencher la balance à l'aune de la part d'héritage niée ou assumée, il est indéniable que ce sont bien les crises sociétales qui conduisent à l'adapter pour réguler l'approche socioculturelle de ceux qui pensent en termes de rupture ou de continuité.

Nonobstant, une courte étude du passage de la Vengeance à la Justice est indispensable pour saisir les métamorphoses du vivre ensemble.

De la vengeance à la justice

La punition n'aurait pas lieu d'exister si l'humanité était par tempérament respectueuse envers autrui, mais l'état de nature favorise le droit du plus quand la douleur de l'injuste enfante le désir de vengeance au point que l'humain nie toute autre justice. La vengeance n'existe que si le châtié sait par qui et pourquoi il est puni ; elle tient au mobile de l'action, à la connaissance mutuelle d'une faute à réparer, à la connaissance de l'identité de l'auteur du châtiement ; elle prend tout son sens si la victime connaît son agresseur et détermine le mobile de l'action. Pour autant, le terme grec « *vindicare* » signifie vengeance pour réclamer justice, son étymologie est proche du grec « *judicare* » qui signifie faire le droit, la Justice. Alors, comment est-on passé d'une force de représailles individualistes¹¹ instinctives violentes expression d'un mal, à la Justice institution d'un droit positif aux lois démocratiques qui sécurisent et ordonnent la Cité

vers le Bien ?

Sur le plan historique, c'est la loi du Talion de la Grèce antique¹² qui exigea que le coupable subisse une punition égale au tort commis. En légalisant la vengeance personnelle, ce premier progrès codifié légitime le principe de ne pas laisser une action impunie si elle salit l'honneur d'une famille. Cela dit, des sociétés d'origine¹³ à celles des Temps Modernes, les plus forts règnent avec pour principe la parentèle identitaire¹⁴ du chef qui soumet le groupe. Par ce fondement social des structures claniques¹⁵, la violence et la vengeance en réponse naturelle régulent la vie quotidienne de ces époques. Aux 17ème et 18ème siècles la vengeance est un thème culturel populaire de l'art européen, les familles des victimes réclament souvent la peine de mort pour venger le parent qu'elles ont perdu, les églises chrétiennes confient à leurs bras séculiers l'exécution d'une peine capitale qu'elles ne condamnent pas. Dans ces sociétés, parce que gouverné de ses seuls désirs et instinct, l'humain privilégie son intérêt particulier. Ce mépris de l'autre éclaire sur la nécessité d'un droit qui évite un monde régi par des conflits d'intérêts personnels permanents. Si la juste réparation éclipse la vengeance grâce aux lettres de rémission, la deuxième évolution majeure se fera surtout lorsque la tradition philosophique et religieuse occidentale définira l'Humain en être doué de Raison et le distinguera des plus intelligents animaux jamais raisonnables. Particulière ou collective, ici la paternité de la notion de Raison importe peu ou prou au regard de sa portée. La Raison de DESCARTES¹⁶ distingue les humains des bêtes¹⁷ en ce que l'aptitude au Cogito ergo sum¹⁸ stabilise l'esprit et génère le sentiment de discerner le vrai du faux, le juste de l'injuste.

Souffrir cette faculté distinctive, est admettre que la conscience humaine possède un sens inné du discernement pour jauger donc juger toutes décisions et actions pour soi-même ou autrui. Cette implication fait dire à SPINOZA¹⁹ que les sociétés subsistent si les lois modèrent et contraignent les excès responsables des vendettas, à ROUSSEAU²⁰ que la Justice doit distinguer le *droit* du *principe inégalitaire d'autorité* qui est toujours inassouvi et enclin à la vengeance. Pour lors, ce droit moderne limite les effets de l'intempérance humaine par des rapports philanthropes établis sur autre chose que la violence vengeresse ; et le principe inégalitaire dépassé, chacun sait alors quoi attendre des lois, ce qui rend les rapports entre congénères prévisibles.

NIETZSCHE²¹ fixe la valeur des choses au-delà de leur valeur d'usage²² lorsqu'il enseigne que l'échange fonde le cadre légal des rapports humains et WEBER²³ légitime la violence institutionnelle²⁴, mais c'est avec Alain²⁵ que l'idée d'une justice vengeresse n'est plus concevable car son « droit par la paix » implique qu'avant le procès les parties acceptent principes du jugement et résultat corollaire, satisfaisant ou pas. La désorganisatrice vengeance naturelle de l'homme²⁶ n'est plus utile aux sociétés évoluées qui conçoivent la Justice en principe éthique²⁷ de respect du droit d'équité. Désormais, les décisions éprouvées au discours de Raison contrôlent élans et sentiments en vue d'un choix rationnel ; dorénavant la civilisation punit plus pour dissuader de faire le même mal que pour venger les victimes. Enfin, par codification des pratiques de société, le droit positif sépare la puissance matérielle du faire et le droit souverain du pouvoir faire. De fait, le punitif des règles institutionnelles répond

d'avance aux déviances possibles afin que son légal/illégal régule les rapports humains : nul n'est autorisé à tout faire selon ses capacités physique ou mentale. Comme le clame Robert BADINTER en 1984, dans son discours contre la peine la mort²⁸ : le châtement irréversible acté en vengeance est un mal qui au mieux rabaisse la victime au niveau du coupable, c'est pourquoi il faut laisser à l'État le soin de punir les fautifs.

Nombres de sociétés actuelles n'ont pas le bénéfice de cet historique fortuné ou en renient l'héritage, voire l'histoire. De fait, leurs vivre ensemble nécessitent l'existence du hors-loi qui justifie exactions et punitions, individuelles ou collectives.

Pour tout cela, l'étude sociologique de ce Bouc émissaire est essentielle pour saisir ce qui les sépare de nos démocraties.

Le Bouc émissaire

Dans la Bible le Bouc Émissaire est une formule qui désigne l'animal de l'expiation, doctrine judéo-chrétienne qui décrit le pardon divin des péchés commis par l'Homme. Sa traduction concrète est un châtement subi pour se faire pardonner les transgressions. C'est pour laver les péchés d'Israël qu'un grand prêtre mît en place un rite d'expiation à l'aide de deux boucs domestiques. Le tirage au sort désignait la tête de l'animal sur lequel le grand prêtre posait ses mains, afin de le charger des fautes de l'Assemblée d'Israël et de le chasser dans le désert d'AZAZEL²⁹ pour qu'il emporte avec lui les péchés des enfants d'Israël. Les anciens Hébreux croyaient qu'AZAZEL vivait dans le désert. Ainsi le Bouc porteur des péchés du peuple d'Israël était-il envoyé comme émissaire à la rencontre du démon incarné³⁰. Quant à l'autre bouc, quelques mauvaises langues disent qu'il avait l'honneur de finir en méchoui, laissons à chacun d'en penser ce que bon lui semble ...

Sigmund FREUD estimait le désir sexualisé par l'omniprésence de l'érotisme, il expliquait que l'Humanité et le règne animal partagent le besoin mais pas le désir. Pour éviter une vision trop simpliste du monde, une attention particulière doit être portée sur l'importance des lieux et des propos. Cela permettra de resituer les dogmes à l'œuvre et construira un rempart contre les croyances traditionnelles des grandes religions monothéistes occidentales, sans les étouffer. On peut dès lors s'interroger : Que se passe-t-il lorsque des personnes sont confrontées aux sphères d'accès à un imaginaire religieux théorique si pur qu'il met en incapacité d'offrir la libération nécessaire du construit quotidien ? Qu'observer si une partie de la population est privée d'accès aux biens communs, donc dans l'impossibilité d'atteindre les ressources, ce qui augure l'incapacité à faire ou à être comme les autres ? Sans préjuger de quoi que ce soit, on peut au moins se demander en quoi peut bien consister la mission du Bouc ! C'est confronté à ce type de questions que la théorie mimétique prend toute sa valeur : chez son inventeur les notions de *besoin vital* et *désir* s'opposent. René GIRARD propose le désir comme une velléité hautement mimétique : nul désir sans lien à celui de l'autre, qu'il soit réel ou imaginaire. Le désir de mimétisme est une clé d'entrée dans l'explication des comportements humains³¹, mais René GIRARD nous avertis : dès que

l'objet n'est plus partageable, l'imitation réciproque impossible laisse place à l'apparition de rivalités entre humains.

Une autre conséquence est de rendre ce trouble également perceptible dans une acception alternative de confusion de l'esprit, telle que développée par le langage commun. Comme le démontre Georges LAPASSADE³², le trouble est également une forme d'oscillation de la conscience et potentiellement porteur de vertus, à l'instar de la PYTHIE grecque qui était chez les Anciens en capacité de dire l'Oracle : « *La réponse donnée par le dieu à une question personnelle concernant généralement l'avenir et nécessitant le plus souvent une interprétation* ». Le trouble est alors diagnostic de « L'État du Social » et de fait s'offrirait à nous comme mode d'accès au Monde, ce qui laisse entrevoir une autre grille de lecture pour une meilleure compréhension des phénomènes sociaux à l'œuvre. Cette source de connaissance potentielle permet un construit qui pour le moins donne matière à penser pour entreprendre l'action, ce qui nous rappelle la place de ce fameux Bouc dans le désert et nous ramène sur notre thème premier.

L'affaire MORIN de 2002³³ rappelle la nécessaire prise de risques inhérents à toute position sur le fait religieux. Celles-ci renvoient à une situation complexe³⁴ : Pour avoir nommé de manière précise les antagonismes à l'œuvre dans les relations entre l'état d'Israël et celui de Palestine -rapports dans lesquelles victimes et bourreaux se sont entrecroisés au gré des flux et reflux médiatiques-, ce sociologue s'est trouvé pris dans la tourmente médias en réseaux. Au-delà des appropriations médiatique, idéologique, politique³⁵, nous pouvons discerner plus finement les contours de l'injonction à un positionnement dialogique en tant que « *association complexe d'instances*³⁶, *nécessaires ensemble à l'existence, au fonctionnement et au développement d'un phénomène organisé* »³⁷. S'agirait-il de questionner les méandres d'une pensée simpliste construite sur un ensemble de croyances et/ou de préférences, de laisser le contingent et l'arbitraire comme seuls et uniques donneurs de sens à une pensée collective ? Le Bouc dans l'espace crozérien éclaire bien la question.

A quoi jouons-nous ? Question triviale que celle du jeu ! Encore faudrait-il définir cette notion en resituant le concept de jeu au sein de la sphère sociale. N'oublions pas que pour Michel CROZIER³⁸ le jeu est un instrument que les hommes ont élaboré pour régler leur coopération, conciliant ainsi liberté et contrainte. Au lieu de prendre appui sur le concept de coopération largement utilisé et dont la polysémie sémantique n'est plus à démontrer, nous préférons insister sur la notion de liberté et l'expression de sa contrainte ; surtout lorsqu'il s'agit de la liberté d'expression car dans l'expression des personnes se révèle tout le potentiel des marges d'une société en proie à ses propres démons. Lorsque « *Parler de liberté n'a de sens qu'à condition que ce soit la liberté de dire aux gens ce qu'ils n'ont pas envie d'entendre* »³⁹, les anges de la réalité sont en proie à de sévères troubles autistiques, au sens orwellien du terme.

Le jeu du Bouc Émissaire renvoie à une réalité sociale construite, typifiée et sédimentée par des processus sociaux⁴⁰ ; qu'ils soient de nature médiatique, politique ou religieuse. Quelle place joue le Bouc Émissaire dans notre analyse de ces récurrences

négatives qui significativement s'acharnent contre lui ?

Le Bouc est acteur du jeu malgré lui, mais protagoniste quand même ! À ce titre, il se débat avec ses moyens et qualités, pour tenter de tenir haut le front. Par malheur pour lui, lorsqu'ils prennent le parti d'en faire l'être responsable de tous leurs maux, les dénonciateurs font preuve d'une stratégie bien huilée. La nature du jeu ne paraît pas démocratique, dans un état qui s'organise socialement autour d'idéaux culturels postulants. Selon RICOEUR « *La démocratie n'est pas un régime politique sans conflits, mais un régime dans lequel les conflits sont ouverts et négociables selon des règles d'arbitrage connues.* »[41](#). Au vu des temporalités courtes, cette nature des jeux renvoie à des formes asservissantes de rationalité oppressante, tant et si bien que pour les uns et les autres, le Bouc ne bénéficie d'aucun droit de réponse dans ce type d'arbitrage. Cela dit, quelques éclairages complémentaires sont indispensables pour affiner notre analyse : la vision du Bouc dans les champs spécifiques.

Dans l'espace rortien[42](#), pour atteindre les relations qui autorisent la description du Bouc dans les organisations, il est nécessaire d'en dépasser les aspects les plus visibles. De façon plus précise, il s'agit de statuer sur les stratégies à l'œuvre lorsque les préjugés font d'un individu un *Bouc émissaire*. C'est pourquoi il est préférable de délaïsser l'étude descriptive du Bouc pris comme objet intrinsèque, pour penser les relations entre l'individu désigné comme Bouc émissaire et l'environnement dans lequel il se situe ; ce qui renvoie à une double question essentielle : au sein de l'organisation, quelles relations lient les individus et le Bouc émissaire estampillé, quels affects individuels et collectifs sont entretenus entre eux ? Ici, l'objectif est de tisser le « *réseau* » et les inférences significatives, afin de dresser un portrait caractéristique du Bouc dans les organisations. Seul, cet idéaltype est à même de prévenir ces récurrences négatives, d'ouvrir sur une tentative de désamorçage de la situation repérée grâce à la perspective stratégique et systémique.

Dans l'espace constructiviste crozérien, on peut se demander en quoi la perspective traditionnelle et accusatoire[43](#) du Bouc émissaire peut percer dans les organisations modernes, voire postmodernes... ?

Quelles sont les ressources dont dispose le Bouc émissaire ? Le prétendu pouvoir[44](#) octroyé à ces personnes prétendues dangereuses par leurs dénonciateurs reste à évaluer. Tout au plus, le Bouc émissaire se révèle être un marginal sécant, dont les attitudes et les positionnements viennent froisser la norme à l'œuvre dans les organisations. Cette question se révèle d'autant plus fâcheuse lorsque, durant les transactions[45](#), notre Bouc émissaire est bien souvent déficitaire en termes de ressources et ne peut dès lors pas jouer le jeu avec les mêmes atouts que ses détracteurs. En ce sens, il conviendrait d'analyser avec la plus grande attention, non pas tant les ressources dont disposent les individus désignés comme Boucs, mais plutôt les perceptions des stratégies déployées par le Bouc et ses détracteurs. Stratégies qui d'ailleurs sont bien souvent ignorées. En effet, le Bouc reste libre –sauf à croire qu'il est passif–, et réagit aux calomnies qui ont trait à son comportement. En miroir, n'oublions pas que ses détracteurs font également preuve de stratégies, sauf à croire que, à un

moment ou à un autre, dénoncer un Bouc ne puisse se révéler payant pour son accusateur. En effet, dénoncer le Bouc permet toujours d'accroître ses gains dans la partie, ne serait-ce qu'en termes de crédibilité lorsqu'une identité⁴⁶ précaire se trouve malmenée. *In fine*, cela nous conduit à penser l'enjeu et en particulier l'enjeu identitaire du persécuteur. Il est à noter que dans une société de plus en plus individualiste, ce type de processus identitaire peut se révéler rapidement payant, surtout pour les individus qui souhaitent rester dans le confort de l'ombre au travers de la dénonciation. En effet, rester dans l'ombre permet certainement de s'accommoder des incertitudes de ce qu'ils sont réellement. Tels seraient peut-être les enjeux des détracteurs de Bouc. Maîtriser un construit identitaire qui s'appuie -tout comme celui de l'individu désigné comme Bouc-, sur une accumulation d'expériences construites dans l'essai et l'erreur mais qui comportent des manques potentiels et/ou des failles dans la construction de leur être, au regard de chaque être humain. Il s'agit alors de s'appuyer sur les failles du système, où les contraintes sont moins importantes, afin de jouer avec les mots, les lois et les règlements, sur le statut du Bouc. Faire de lui un être hors système comme un éternel déviant face à la norme communément admise qu'on lui refuse de manière systématique, pour lui rappeler qu'il est et qu'il reste un *Outsider*⁴⁷ avant toutes choses. Il est d'ailleurs étonnant de voir que le *système d'action*, concrètement créé, traduit aujourd'hui un arrangement pour la majorité des acteurs en prise avec celui-ci. Y-aurait-il une règle du jeu cachée qui expliquent la nature des marchandages à l'œuvre, qui définissent avec précision les contours de nouveaux enjeux démocratiques ?

L'objectif est alors de délier ce qui appartient au *traditionnel*, de comprendre la figure du Bouc émissaire au titre de tradition héritée, dans une organisation au sens *moderne*. Il faut pour cela relier *tradition* et *modernité* par le truchement des épistémologies⁴⁸, afin d'effectuer la démonstration que le Bouc émissaire est un agent révélateur d'un phénomène social qui opposent ces concepts ; à l'instar de la sociologie qualitative qui en prise avec le même phénomène, se révèle bien en mal d'offrir une analyse épistémologique correcte. Ces approches rortienne et crozérienne ont d'autant plus de valeur à l'aune des potentiels de la notion de temporalité : comme le Bouc est le fruit d'une temporalité " in / humaine " qui conduit à une analyse biaisée des situations étudiées -que l'on se réfère à l'accélération du temps ou que l'on fasse le parallèle avec la "valse des Boucs"-, prendre le temps de nommer les situations problèmes peut sembler incompatible avec la perspective de jugement unilatéral propre à la désignation du Bouc.

Ceci amène au final à questionner l'entre Bouc/s et Mouton/s, ou si l'on préfère, à s'interroger sur la relation comme enjeu philosophique d'une nouvelle forme de démocratie. Le Bouc émissaire serait-il un symptôme de la destruction de liens dans les sociétés modernes ? Cette perspective ouverte est en marge d'une perspective *Scientiste* et *Positiviste* qui a longtemps prévalu dans le domaine de la recherche en sciences sociales "modernes". Alors, comment évaluer la capacité des individus à construire collectivement un jeu profitable pour tous, comment contourner une réalité où racismes et préjugés peuvent apparaître comme l'Alpha et l'Omega des modalités relationnelles privilégiées dans nos sociétés modernes, comment faire face aux

contraintes que représente une société Française multiculturelle ?

Selon Alain TOURAINE, la *Modernité* est » *Fondée sur deux principes qui ne sont pas de nature sociale : l'action rationnelle et la reconnaissance de droits universels* »[49](#). De fait, la *Modernité* crée ainsi une distance non-négligeable d'avec les sociétés traditionnelles, dont le Bouc se fait l'émissaire parce qu'éminent représentant du judéo-christianisme. Elle incite à penser la reconnaissance communautaire, met en demeure de spéculer sur les formes de reconnaissance qu'il est souhaitable d'aborder. Paradigme des sociétés modernes, le manque de lien crée les Boucs et dédouane les individus de leurs responsabilités minimales envers les fonctionnements sociaux : « *Notre société sépare plus qu'elle ne relie, ce qui fait de nous des êtres en mal de Reliance. Impératif éthique fondamental, la Reliance commande les autres impératifs - tolérance, liberté, fidélité, amitié, amour, respect, courtoisie - à l'égard d'autrui, de la communauté, de la société, de l'humanité* »[50](#). Pour Edgar MORIN la *Reliance*[51](#) apparaît comme une éthique, une finalité humaine ; pour Michel MAFFESOLI elle représente avant tout un fait dont il faut cerner les enjeux en présence. Il semble néanmoins que la modernité implique une utilisation de la technicité dans l'intervention auprès des groupes sociaux. Il s'agit de se situer dans une perspective pragmatique pour penser l'intervention sociale en fonction des moyens disponibles. Il apparaît qu'au-delà de l'impératif éthique que représente la notion de *Reliance*, les enjeux techniques par destination pragmatique doivent nous conduire à orienter de façon significative notre action dans le monde ; sauf à assister au développement d'une haine systémique nuisible au bon fonctionnement des sociétés démocratiques.

Qu'en conclure ?

Si les conditions d'existence d'une société et l'historique Vengeance/Justice permettent d'assez bien déterminer les contrats sociaux et les contours sociétaux qui assignent au *Bouc émissaire* sa place et son rôle du moment, au sein de la scansion ce sont les lectures sociologiques qui en permettent l'analyse des réalités. Établis sur le dénominateur commun *Bouc émissaire*, ces décryptages nous ont amené à comprendre que les sociétés démocratiques actuelles ont tout intérêt à entendre qu'en matière de liens et rapports sociaux leur avant-gardisme interne peut aussi avoir des effets négatifs externes. En d'autres termes, plus elles s'enfonceront dans la philosophie de modernité qui n'est pas forcément de nature sociale (TOURAINE), plus s'étendra l'écart qui les sépare des sociétés attachées à la Tradition. Avec la distanciation le nombre des références partagées ne peut que diminuer, donc amplifier une distension des liens intercommunautaires. Les incompréhensions mutuelles en seront les corollaires inéluctables, dont la pluralité s'exprimera en termes de quantité, d'intensité, de qualité. En ce début de 21^{ème} siècle, quels exemples concrets peuvent illustrer le propos ? Surtout, quels enseignements en puiser ?

Malheureusement, point n'est besoin de chercher bien loin l'échantillon représentatif. L'histoire des caricatures du Prophète est l'étalon parfait : au départ, au sein de la civilisation occidentale nord européenne, des groupes sociaux très avancés dans

l'areligieux, ont une attitude anticléricale. Ici, peu importe le motif ou que leur attitude soit justifiée, l'essentiel tient dans la caricature de ce que leurs opposants considèrent en symbole majeur des religions du Livre : MAHOMET. Côté croyants, le reproche de la critique du *Religieux* s'amplifiera en pays et en religions concernés, s'intensifiera sur les propos et les images toujours plus proscrits, jusqu'à en interdire la production parce que les irrespectueux n'ont pas qualité dogmatique. Côté Athées, la banale critique du fait religieux s'amplifiera par la multiplication des caricatures, dessinateurs et journaux qui les produisent, s'intensifiera par la virulence des propos et dessins, d'autant que la revendication du droit à la création d'image sera ès-qualité : je me situe hors de tout dogme donc personne ne peut revendiquer d'interdire ma libre expression. Entre l'image du droit et le droit à l'image revendiqué ou nié, cette histoire des caricatures est une lèpre pour chaque camp parce que leurs positionnements toujours plus radicaux ont pour pivots un coupable : *Dogme* contre *Libre pensée*, à chacun son Bouc émissaire ! Qu'on le veuille ou non, cet antagonisme exhaussé a bien engendré une distanciation grandissante entre "Modernes occidentaux" et "Traditionnalistes orientaux", dont la résultante peut être qualifiée de « *nouveau choc de civilisations* » pour lequel l'attentat CHARLIE HEBDO est une piqûre d'alerte sérieuse dont les rappels danois, tunisien, yéménite, ..., de la " médecine DAESH " prouvent l'intensité, tous messagers d'incertitude d'avenir.

Au-delà des faits, le meilleur enseignement que l'on puisse extraire en scientifiques, n'est-il pas indispensable d'une part de se poser de nouvelles questions clefs : Sur quelles valeurs fonder le droit de punir ? Qui puni qui ou quoi ? Par quel « juste » châtiment ? D'autre part, parce que chaque camp a sa propre lecture qui n'est pas moins valable que celle de l'autre, n'est-il pas salutaire de se dire qu'il est temps d'agréer que des réponses doublons inverses fassent toucher du doigt les vérités qui importent ..., mais font progresser sur les impossibilités du Pardon pour les corriger. Peut-être alors sera-t-il possible de rêver à ce fol espoir qu'une fois encore Clio intègre les clans pour fusionner ces mondes en opposition, jusqu'à ce qu'ils se disent mutuellement les mots du CORAN et de CHARLIE HEBDO : « *Tout est pardonné* » ; à moins que...

1 J'entends *Politique* au sens de la coexistence au sein de la cité, la *politeia* ; en grec ancien "Tikos" signifiait s'occuper des affaires et "Polis" désignait la Cité.

2 BERGER Emmanuel, *Le tribunal correctionnel de Bruxelles sous le Directoire*, Bruxelles, Archives générales du royaume, 2002 ; BOULOISEAU Marc, *Délinquance et répression. Le tribunal correctionnel de Nice (1800-1814)*, Paris, Commission d'histoire économique et sociale de la Révolution française, 1979.

3 Hommes et femmes, jeunes et vieux, riches et pauvres, urbains et ruraux, commerçants et artisans, victimes, accusés, témoins ou plaideurs...

4 MESTRE Jean-Louis. « *Administration, justice et droit administratif* », AHRF, n° 328, avril-juin 2002.

- [5](#) Militaire, policière, civile, administrative, commerciale, correctionnelle, du travail, etc.
- [6](#) CARBASSE Jean-Marie : *Histoire du parquet*, Paris, PUF, 2000 ; ALLEN Robert : *Les tribunaux criminels sous la Révolution et l'Empire 1792-1811*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2005.
- [7](#) LASCOUMES Pierre : « *Évolution ou réforme juridique ? Les codes pénaux français de 1791 à 1810* » ; ROUSSEAUX Xavier, DUPONT-BOUCHAT Marie-Sylvie, VAEL Claude, *Révolutions et justice pénale en Europe (1780-1830)*, Paris, L'Harmattan, 1999.
- [8](#) BADINTER Robert : *Une autre justice 1789-1799*, Paris. Fayard, 1989 ; BOUCHER Philippe : *La Révolution de la justice. Des lois du roi au droit moderne*, Paris, J.-P De Monza, 1989 ; FARCY Jean-Claude : *L'histoire de la justice française de la Révolution à nos jours*, Paris, PUF, 2001.
- [9](#) MARTIN Jean-Clément : *Violence et Révolution : Essai sur la naissance d'un mythe national*, Paris, Seuil, 2006.
- [10](#) LASCOUMES Pierre, PONCELA Pierrette, LENOEL Pierre, *Au nom de l'ordre, une histoire politique du Code pénal*, Paris, Hachette.
- [11](#) Droit d'un seul ou d'un petit groupe
- [12](#) Codex de Constantin au 4^{ème} siècle.
- [13](#) Antiques où régnèrent les Cités et médiévales à dominance féodales.
- [14](#) La devise cerne patronymes, armoiries et couleurs particulières.
- [15](#) En gaélique « clannad » signifie famille.
- [16](#) DESCARTES René, 1596-1650.
- [17](#) DESCARTES René : *Discours de la Méthode*, Partie V.
- [18](#) Avec son refus de la scolastique cette devise en fait un père de la philosophie moderne : Le *cogito* est initialement exposé *en français* par Descartes dans le *Discours de la méthode*, IV^{ème} partie, 1637 ; Descartes réitère ce raisonnement, *en latin* cette fois-ci, dans les *Méditations métaphysiques* 1641 ; pour avoir une vision globale on consultera aussi *Principes de la philosophie* 1644, *Les passions de l'âme* 1648.
- [19](#) SPINOZA Baruch, 1632-1677.
- [20](#) 1712-1778.
- [21](#) NIETZSCHE, 1844-1900.
- [22](#) « Toute chose à son prix, tout peut être payé ».

[23](#) Max WEBER, 1864-1920.

[24](#) « L'Etat est la seule source de violence légitime. »

[25](#) Émile CHARTIER, 1868-1951, alias ALAIN

[26](#) BADINTER Robert Manifeste contre la peine de mort : « [...] la vengeance est dans la nature de l'être humain. ».

[27](#) Philosophique et moral.

[28](#) Se reporter aussi aux minutes télévisées de 1981.

[29](#) AZAZEL était un antique démon, ange déchu accusé d'avoir perverti les hommes. Comme le raconte le livre D'ÉNOCH : « *À l'origine, AZAZEL apprit aux hommes à fabriquer des épées, des armes, des boucliers, des cuirasses. [...] Il en résulta une grande impiété. Les hommes se débauchèrent, s'égarèrent et se perdirent dans toutes les voies.* »

[30](#) Comme nous le rappel cette citation extraite du LÉVITIQUE chapitre 16 verset 21 et 22 : « *Et AARON appuiera ses deux mains sur la tête du Bouc vivant et confessera sur lui toutes les iniquités des fils d'Israël et tous leurs péchés, en quelques fautes qu'ils consistent ; il les mettra sur la tête du Bouc, puis il l'enverra au désert par un homme tout prêt. Et le Bouc emportera sur lui toutes leurs iniquités dans une contrée écartée ; et l'homme lâchera le Bouc dans le désert.* »

[31](#) Cette approche est tout aussi valable pour les sujets les plus dangereux.

[32](#) LAPASSADE Georges : Les états modifiés de conscience, Presses universitaires de France, 1987.

[33](#) MORIN, NAÏR, SALLENAVE : Israël-Palestine : le cancer, Le Monde, 2002.

[34](#) Pour reprendre ces termes, du latin complexus, au sens fig. d' « enchainement, liaison » en tant qu'éléments d'une situation sont interdépendant dans sa construction même.

[35](#) Au sens large de cette affaire.

[36](#) Complémentaires/antagonistes ; concurrentes/coopérantes ; différenciation/intégration ; etc.

[37](#) MORIN Edgar : La méthode, tome III, 1986.

[38](#) FRIEDBERG Erhard, CROZIER Michel : L'acteur et le système, Seuil, Paris, 1977.

[39](#) ORWELL Georges: Animal Farm, traduction Jean QUÉVAL, Paris, Gallimard, Folio ,1983.

[40](#) BERGER Peter, LUCKMANN Thomas : La construction sociale de la réalité, Armand Colin, 2012.

[41](#) RICŒUR Paul : Soi-même comme un autre, Seuil, 1990.

[42](#) RORTY Richard : Objectivisme, relativisme et vérité, Presses universitaires de France, 1994.

[43](#) JACQUEMAIN [Marc](#), alii : Épistémologie de la sociologie. Paradigmes pour le XXI^e siècle, collection « Ouvertures Sociologiques », De Boeck, 2008.

[44](#) Entendu au sens Crozérien du terme comme : « [...] *la capacité pour certains individus ou groupes d'agir sur d'autres individus ou groupes.* » in FRIEDBERG Erhard, CROZIER Michel : L'acteur et le système, Seuil, Paris, 1977.

[45](#) Nous retiendrons ici la distinction opérée par Maurice Blanc : « *Le concept sociologique de transaction sociale retient de l'économie que la transaction est un échange, mais en élargissant le champ : dans la transaction marchande, la valeur monétaire entre seule en ligne de compte. Dans la transaction sociale, d'autres v* Complémentaires/antagonistes ; concurrentes/coopérantes ; différenciation/intégration ; etc.

MORIN Edgar : La méthode, tome III, 1986.

FRIEDBERG Erhard, CROZIER Michel : L'acteur et le système, Seuil, Paris, 1977.

ORWELL Georges : Animal Farm, traduction Jean QUÉVAL, Paris, Gallimard, Folio ,1983.

BERGER Peter, LUCKMANN Thomas : La construction sociale de la réalité, Armand Colin, 2012.

RICŒUR Paul : Soi-même comme un autre, Seuil, 1990.

RORTY Richard : Objectivisme, relativisme et vérité, Presses universitaires de France, 1994.

JACQUEMAIN [Marc](#), alii : Épistémologie de la sociologie. Paradigmes pour le XXI^e siècle, collection « Ouvertures Sociologiques », De Boeck, 2008.

Entendu au sens Crozérien du terme comme : « [...] *la capacité pour certains individus ou groupes d'agir sur d'autres individus ou groupes.* » in FRIEDBERG Erhard, CROZIER Michel : L'acteur et le système, Seuil, Paris, 1977.

leurs interviennent dans l'échange : le pouvoir, la reconnaissance, la solidarité, etc. La transaction sociale est beaucoup plus complexe puisqu'elle doit tenir compte de la multiplicité des logiques en jeu » in Blanc Maurice. La transaction sociale : genèse et fécondité heuristique. Pensée plurielle, 1/2009 (n° 20), p-26.

[46](#) Nous retiendrons la définition proposée par George H. Mead de l'identité comme fruit d'une socialisation permettant la construction d'un soi individué au sein de l'espace social. Pour plus de précisions : MEAD, George Herbert : L'Esprit, le soi, et la société. Paris, Presses Universitaires de France, [1934], coll. « Le lien social », 2006.

[47](#) Becker, Howard Saul. Outsiders : études de sociologie de la déviance. Editions Métailié, 1985.

[48](#) Ibidem, chapitre 5 de l'ouvrage pour une épistémologie du 21^{ème} Siècle.

[49](#) TOURAINE Alain : Un nouveau paradigme pour comprendre le monde d'aujourd'hui, Paris, Fayard, 2005.

[50](#) MORIN Edgar : La méthode, tome VI, collection « Éthique », Seuil, 2004.

[51](#) BOLLE DE BAL Marcel : Éthique de reliance : une vision duelle illustrée par Edgar MORIN et Michel MAFFESOLI, Nouvelle revue de psychosociologie, 2009.

Allen Robert : *Les tribunaux criminels sous la Révolution et l'Empire 1792-1811*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2005.

Badinter Robert *Manifeste contre la peine de mort*.

Badinter Robert : *Une autre justice 1789-1799*, Paris. Fayard, 1989.

Becker, Howard Saul. *Outsiders : études de sociologie de la déviance*. Editions Métailié, 1985.

Berger Emmanuel, *Le tribunal correctionnel de Bruxelles sous le Directoire*, Bruxelles, Archives générales du royaume, 2002.

Berger Peter, Luckmann Thomas : *La construction sociale de la réalité*, Armand Colin, 2012.

Blanc, Maurice : *La transaction sociale : genèse et fécondité heuristique*, Pensée plurielle 1/2009 (n° 20), p. 25-36.

Bolle De Bal, Marcel : *Éthique de reliance : une vision duelle illustrée par Edgar Morin et Michel Maffesoli*, Nouvelle Revue de Psychosociologie, 2009.

Boucher Philippe : *La Révolution de la justice. Des lois du roi au droit moderne*, Paris, J.-P De Monza, 1989.

Bouloiseau Marc, *Délinquance et répression. Le tribunal correctionnel de Nice (1800-1814)*, Paris, Commission d'histoire économique et sociale de la Révolution française, 1979.

Carbasse Jean-Marie : *Histoire du parquet*, Paris, PUF, 2000.

- Descartes René, *Discours de la Méthode*, 1637.
- Descartes René, *Les passions de l'âme* 1648.
- Descartes René, *Méditations métaphysiques* 1641.
- Descartes René, *Principes de la philosophie* 1644.
- Farcy Jean-Claude : *L'histoire de la justice française de la Révolution à nos jours*, Paris, PUF, 2001.
- Friedberg, Erhard, Crozier, Michel : *L'acteur et le système*, Seuil, Paris, 1977.
- Jacquemain [Marc](#), alii : *Épistémologie de la sociologie. Paradigmes pour le XXIe siècle*, collection « Ouvertures Sociologiques », De Boeck, 2008.
- Lapassade Georges : *Les états modifiés de conscience*, Presses Universitaires de France, 1987.
- Lascoumes Pierre : « *Évolution ou réforme juridique ? Les codes pénaux français de 1791 à 1810* ».
- Lascoumes Pierre, Poncela Pierrette, Lenoel Pierre, *Au nom de l'ordre, une histoire politique du Code pénal*, Paris, Hachette.
- Martin Jean-Clément : *Violence et Révolution : Essai sur la naissance d'un mythe national*, Paris, Seuil, 2006.
- Mead, George Herbert : *L'Esprit, le soi, et la société*. Paris, Presses Universitaires de France, [1934], coll. « Le lien social », 2006.
- Mestre Jean-Louis. « *Administration, justice et droit administratif* », AHRF, n° 328, avril-juin 2002.
- Morin, Edgar : *La méthode*, tome III, 1986.
- Morin, Edgar : *La méthode*, tome VI, collection « Éthique », Seuil, 2004.
- Morin, Naïr, Sallenave : *Israël-Palestine : le cancer*, Le Monde, 2002.
- Orwell, Georges: *Animal Farm*, traduction Jean QUÉVAL, Paris, Gallimard, Folio, 1983.
- Ricœur, Paul : *Soi-même comme un autre*, Seuil, 1990.
- Rorty, Richard : *Objectivisme, relativisme et vérité*, Presses universitaires de France, 1994.
- Rousseaux Xavier, Dupont-Bouchat Marie-Sylvie, Vael Claude, *Révolutions et justice*

pénale en Europe (1780-1830), Paris, L'Harmattan, 1999.

Touraine, Alain : *Un nouveau paradigme pour comprendre le monde d'aujourd'hui*, Paris, Fayard, 2005.